

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18677 - 72ÈME ANNÉE

Succès du premier meeting régional de soutien à Jean-Luc Mélenchon

PCR : « Aux Réunionnais d'avoir le droit de gérer nos affaires pour l'avenir de notre pays »



Premier meeting régional du PCR, samedi soir à Saint-Pierre.

Samedi soir à Saint-Pierre, le PCR tenait son premier meeting régional pour l'élection présidentielle. Le PCR a rappelé les raisons de son soutien à Jean-Luc Mélenchon ainsi que ses principales propositions qui s'inscrivent dans un nouveau cadre pour La Réunion.

Le meeting était placé sous la présidence de Gélita Hoarau, membre de la section PCR de Saint-Pierre et sénatrice de La Réunion. Dans son mot de bienvenue, elle a fait état d'une campagne électorale bien démarrée dans le Sud, avec en particulier le succès des distributions de tracts et des premières réunions de quartier. Représentant du monde du travail,

le syndicaliste Max Banon était le premier intervenant. Il a fustigé les socialistes, responsables de la catastrophe sociale car ils ont poursuivi la politique qui mène à la crise actuelle : 30 % de chômage, plus de la moitié des jeunes sans emploi, la moitié de la population en dessous du seuil de pauvreté.

« Le peuple réunionnais a été trahi par François Hollande », poursuit-il.

Avec la Loi Travail, le gouvernement a cassé le Code du Travail. Des acquis arrachés par la lutte ont été remis en cause. La Loi Travail ouvre la porte à des licenciements abusifs. Max Banon a mis aussi l'accent sur les 40 milliards d'aides aux entreprises et sur les 20 milliards du CICE. Ces mesures étaient destinées à créer des emplois et augmenter les salaires. Force est de constater que cela n'a pas été le cas.



À la tribune : Maurice Gironcel, secrétaire général du PCR, Yvan Dejean, porte-parole du PCR, Gélita Hoarau, sénatrice de La Réunion, Julie Pontalba, membre du comité central, et Max Banon, syndicaliste.

Le syndicaliste a aussi rappelé qu'en 2009, la lutte avait permis d'obtenir le RSTA et la prime COSPAR, soit un bonus de 150 euros pour des travailleurs ayant un salaire en dessous de 1,4 SMIC. C'était 60 millions d'euros pour l'économie de La Réunion. « Les socialistes ont supprimé cette prime, ils veulent nous enfumer avec l'égalité réelle dans 20 ans alors que dans 15 jours ils ne seront plus au pouvoir ».

En finir avec le système néocolonial

Face à cette crise, « il nous faut un nouveau cadre législatif, Jean-Luc Mélenchon ouvre la voie ». Cela permettra de décliner des propositions telles que le moratoire sur l'emploi, afin que toutes les offres passent par Pôle emploi pour que les postes bénéficient en priorité aux Réunionnais. C'est déjà appliqué à Lille et en Alsace, a fait remarquer le syndicaliste.

Cela donnera la possibilité de créer des milliers d'emplois dans les énergies renouvelables, et avec le projet d'autonomie alimentaire. Le syndicaliste a aussi évoqué la création de deux grands services dans l'environnement et l'aide à la personne.

Max Banon a aussi plaidé pour la création d'un conseil territorial avec des pouvoirs élargis.

Toutes ces mesures visent à en finir avec le système néocolonial, qui fait que La Réunion importe plus de 5 milliards de marchandises alors que ses exportations en couvrent bien moins de 10 %.

Après avoir salué la lutte des Guyanais, Max Banon a conclu en mettant en garde contre le danger du vote Le Pen. « Cela ne mène nulle part, c'est un danger pour notre vivre ensemble et la République ».

Appel « à l'ère de la responsabilité »

Seconde intervenante, Julie Pontalba a apporté un éclairage historique. Le PCR a célébré récemment le 71^e anniversaire du 19 mars 1946, date de promulgation de la loi abolissant le régime colonial. Cette loi a permis d'importants progrès dans les domaines de la santé, de l'éducation. Elle a ouvert la bataille de l'égalité qui a vu les luttes permettre d'obtenir l'égalité des prestations sociales et du SMIC. Mais aujourd'hui, cette loi ne permet plus d'avancer, a souligné Julie Pontalba, « le PCR appelle à l'ère de la responsabilité ». Et le PCR n'est pas le seul à le dire, que cela soit à La Réunion ou ailleurs. Une des revendications des Guyanais, c'est notamment d'avoir plus de responsabilités.

Rassembler les progressistes

Pour Yvan Dejean, porte-parole du PCR, « l'avenir de notre pays se joue maintenant ». Il a constaté une adhésion de nombreux Réunionnais au choix de soutenir Jean-Luc Mélenchon. Il rappelle que l'objectif du PCR pour la présidentielle est que son candidat ait le meilleur score possible. Il s'agit de rassembler tous les progressistes qui se battent pour l'avenir de leur pays.

La situation de La Réunion n'est pas un hasard, chômage et inégalité sont le résultat de politiques menées par des gouvernements aussi bien de droite que de gauche. « Depuis 71 ans, toutes les lois appliquées en France le sont à La Réunion sans tenir compte de la situation, c'est l'intégration ». La crise en Guyane est la conséquence de cette situation. D'où cet appel :

« unissons-nous pour changer le système le 23 avril ».

« La fierté du combat communiste »

Le but est de changer de cadre, sur la base d'une ligne définie en 1959 avec Paul Vergès : la responsabilité. « Aux Réunionnais d'avoir le droit de gérer nos affaires pour l'avenir de notre pays ». Pour ce nouveau cadre, le PCR propose une assemblée territoriale qui fera des lois. Comme moyen, elle disposera d'un fonds de développement.

« Le seul qui propose un changement radical, c'est Jean-Luc Mélenchon avec son projet de 6^e République et d'assemblée constituante », poursuit-il, « le 23 avril, le message devra être extrêmement clair ».

« Nous portons la fierté du combat communiste, qui a mis fin au régime colonial, qui a ouvert les victoires de l'égalité. Alon dire partout : nous lé pas plis, nou lé pas mwin, respèkt anou ». Autrement dit : « Allons poursuivre le combat de Paul Vergès, d'Elie Hoarau, et de tous ceux qui se sont mis au service de la lutte sans jamais rien demander ».

Enfin, concernant les élections législatives, Yvan Dejean a rappelé que « le parti sera présent dans les 7 circonscriptions, directement ou en soutien, sur la ligne de la responsabilité ».

« La meilleure façon d'être entendu »

Elie Hoarau a conclu le meeting en insistant sur le moment décisif de cette élection : « le deux grands partis qui ont dirigé la France ces dernières décennies sont en train d'exploser ». Cela débouchera sur une recomposition des forces de progrès, en France et à La Réunion. Dans notre île, ces forces « doivent se reconstituer et travailler à un projet ». La contribution du PCR est de donner une perspective. « Pour le coup d'après verra se rassembler les forces de progrès ». Pour préparer ce « coup d'après », « la meilleure façon d'être entendu, c'est le vote massif le 23 avril pour Jean-Luc Mélenchon ».

M.M.

Edito

L'intransigeance du gouvernement entraîne le blocage total de la Guyane



Cela fait trois ans que l'on négociait un pacte pour la Guyane, il n'y a toujours pas eu d'accord, je le regrette ». Ces propos ont été tenus samedi dans les colonnes du « Parisien » par George Pau-Langevin, ancienne ministre des Outre-mer. Elle dit aussi comprendre « l'exaspération des Guyanais, mais la crise survient un peu tard, à un moment où les ministères ne sont plus en mesure d'agir en cette fin de quinquennat. Si des promesses sont faites, que vaudront ces paroles ? Je crains que ça ne se termine mal. »

La tension est en effet montée vendredi quand les gendarmes ont lancé des grenades lacrymogènes devant la préfecture de Guyane, où une foule importante était rassemblée. Des manifestants ont tenté d'entrer dans le bâtiment, suite au refus du préfet de recevoir une délégation. En conséquence, le mouvement de grève générale se poursuit. Il entre dans sa troisième semaine et se traduit par des barrages sur les routes. Le gouvernement ne veut pas écouter les revendications des Guyanais, il en résulte la paralysie du pays.

Les manifestants demandent un plan d'urgence de plus de 3 milliards d'euros, ainsi qu'un statut particulier pour la Guyane, permettant aux Guyanais d'avoir plus de responsabilité. À cela, le gouvernement répond par une aide d'urgence d'un milliard validée au dernier Conseil des ministres, et le statu quo sur le plan institutionnel.

Au moment où commence la campagne officielle de l'élection présidentielle, la crise en Guyane rappelle que les outre-mer vivent dans un cadre qui n'est plus adapté à l'évolution du monde. Les outre-mer sont donc un des enjeux décisifs de cette élection, ce qui bouleverse tous les agendas.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Libre opinion d'André Oraison, Professeur des Universités, Juriste et Politologue

Quel statut pour la cité sanctuaire de Jérusalem ?

L'inextricable question du statut international de Jérusalem sera présentée et débattue dans le cadre d'une conférence programmée à Saint-Denis et plus précisément à l'amphithéâtre Élie de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de La Réunion le jeudi 13 avril 2017, à 18 heures. Présidée par M. Idriss Issop-Banian et suivie d'un débat placé sous le patronage officiel du Groupe de Dialogue interreligieux de La Réunion (GDIR), la conférence du professeur André Oraison a pour titre : « Le statut international de Jérusalem à l'aune du droit, de la politique et de la religion ». En voici un résumé.



Il était prévu par l'ONU que Jérusalem soit une zone internationale.

Existe-t-il un statut idéal pour la cité sanctuaire de Jérusalem, le berceau des trois grandes religions monothéistes ? Adoptée par les Nations Unies le 29 novembre 1947 pour mettre fin au mandat de la Grande-Bretagne sur la Palestine, la résolution 181 avait prévu la création de deux « États indépendants » – l'un arabe et l'autre juif – ainsi qu'une internationalisation territoriale pour Jérusalem afin de sauvegarder la dimension spirituelle d'une ville à nulle autre pareille. Construite à proximité de la Jordanie et de la mer Morte, la Jérusalem multiconfessionnelle, multiculturelle et multiethnique devait être soumise à un régime de démilitarisation et de neutralisation sous l'égide de l'ONU afin d'offrir des ga-

ranties optimales pour la sauvegarde des Lieux saints chrétiens, juifs et musulmans qui se côtoient dans la Vieille ville.

Statut imposé par l'État hébreu

Mais ce statut révolutionnaire et, au premier abord, séduisant imaginé par la Communauté internationale au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale avec le soutien de l'État de la Cité du Vatican n'entra jamais en vigueur. En raison de la survenance du premier conflit israélo-arabe qui aboutit de facto à un partage de la cité judéenne en 1949,

Jérusalem-Ouest devient dès le 23 janvier 1950 la capitale d'Israël – un État créé le 14 mai 1948 sur le fondement de la résolution 181 – tandis que Jérusalem-Est, y compris la Vieille ville, passe sous le contrôle de la Jordanie. À l'issue de la « Guerre des Six Jours » déclenchée le 5 juin 1967, Israël s'empare de la Cisjordanie et de la partie orientale de Jérusalem qui est aussitôt annexée. Par la suite, la loi fondamentale israélienne du 30 juillet 1980 érige « Jérusalem entière et réunifiée » au rang de « capitale éternelle de l'État d'Israël ».

Mais parce qu'il est contraire au droit international positif, le statut de capitale imposé par l'État hébreu sur l'ensemble de la ville de Jérusalem est condamné par les Nations



André Oraison.

Unies depuis 1980. De surcroît, ce statut est rejeté par l'ensemble du monde arabo-musulman et tout particulièrement par l'Organisation de libération de la Palestine qui, depuis sa « Déclaration d'Alger » du 15 novembre 1988, milite – en invoquant, à son tour, la résolution 181 – pour la création d'un État pleinement souverain sur le territoire palestinien occupé depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La « vision de deux États »

Pressentie dès le 29 novembre 1947, la « vision de deux États » sur le territoire de la Palestine mandataire demeure vivace en dépit du temps qui passe. Il est vrai qu'une telle solution – une solution digne du roi Salomon – peut compter sur le soutien indéfectible des Nations Unies. Sans lire l'avenir dans le marc de café, on peut raisonnablement penser que la coexistence pacifique de l'État d'Israël avec un État palesti-

nien indépendant est nécessaire pour l'établissement d'une paix juste et durable dans la région jusqu'à ce jour tumultueuse du Proche-Orient. En revanche, l'ambitieuse résolution 181 qui proposait une internationalisation territoriale de l'ensemble de la ville sainte et de ses faubourgs, incluant la ville de Bethléem, sous le contrôle onusien est aujourd'hui frappée d'obsolescence.

De fait, la question de Jérusalem – la « fille de Sion » pour reprendre l'expression affective de la communauté juive orthodoxe – n'a jamais cessé d'être au premier rang des préoccupations politiques, diplomatiques et juridiques internationales. C'est même le nœud gordien des pourparlers israélo-palestiniens. Parce qu'elle se situe au carrefour de deux nations et de trois croyances, cette ville qui a connu à maintes reprises la guerre et la paix, l'anéantissement et la reconstruction cristallise depuis plus de trois mille ans des passions incandescentes dont on ne saurait faire abstraction.

Compromis territoriaux douloureux mais nécessaires

Dès lors, si on admet qu'Israéliens et Palestiniens accordent la plus haute importance à Jérusalem et si, de surcroît, la « cité de David » ne peut plus être érigée en un « corpus separatum » comme le prévoyaient les Nations Unies en 1947 dans la résolution 181, il est tout aussi évident que Jérusalem ne saurait demeurer la capitale « une et indivisible de l'État d'Israël ». Battu en brèche, dès 1967, à la suite de la « Guerre des Six Jours », le dogme hébraïque multimillénaire de l'indivisibilité de Jérusalem n'est plus aujourd'hui admissible.

Le territoire de la cité hiérosolymitaine devra donc un jour être partagé, par consensus, afin d'aboutir à des compromis territoriaux douloureux mais nécessaires qui tiennent compte équitablement des desideratas des deux principales communautés. C'est dire que la ville convoitée par deux nationalismes – l'un arabe, l'autre juif – a vocation à abriter deux capitales contiguës, une pour chacun des deux États voisins concernés : Jérusalem-Ouest doit en toute logique devenir la capitale de l'État d'Israël et Jérusalem-Est la capitale effective d'un État palestinien souverain. Mais le partage de la principale ville de Judée est encore loin de faire l'unanimité en Israël comme dans les territoires palestiniens occupés. Il en est ainsi lorsqu'on aborde le statut qui doit être réservé aux Lieux saints de la Vieille ville – le cœur historique et spirituel de Jérusalem – délimitée au XVI^e siècle par les remparts dressés par le sultan Soliman le Magnifique à l'époque de l'Empire ottoman.

André Oraison

In kozman pou la rout

« Fé lo pon, la rivyèr va vni apré »

Moin lé toultan a dmandé si kozman-la lé kouyon sansa si li nana in vérité kashyété. Pou kosa mi di sa ?

Pars dopi lontan, pou moin, konm pou lo moun moin la grandi ansanm, kozman-la lété an parmi bann kozman pou fé ri la boush. Zordi mi poz amoin késtyon é lo kozman mi anparl i tourn an bouklète dann mon tête. Mi di an moin-mèm : in pon, la pa solmanpou pass la rivyèr. Dé foi, i ansèrv sinploman pou travèrs in kré, in sinklinal pou parl konm bann koko fromaz intélékstyèl, avèk dann lo tréfon, in ravine sansa non. Mé si la rivyèr i koul pa, i pé fé in radyé épi la rout i pass par dsi. Dakor, mé si la plui la tonm an lavalas, dolo ramasé i koul bor-an-bor é fouti pou lo radyé. L'èrla kan lo boug i di, la rivyèr va oir apré, sa i vé dir lo pli inportan késyon sé ké la rout i dégréne pa shak instan é demoun i pé sirkilé. Donk, mi domann azot fé travaye z'ot koko é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Oté

La kouyonis i donn anou in pti l'idé aproshann l'infini. In jenn marmaye i koz pa la politik !

Moin t'aprè « ékout in radyo. Demoun téi apèl é téi rapèl, gasparin-briné, gasparin-briné. Toudinkou, moin la antann la voi, sanm pou moin, sète in jene jan é log a té aprè rag la politik, son tour, konm in moun i koné sak li l'aprè di. Lo l'animatèr i domann éskiz épi i domann si log a i pé di on l'az ; log a i réponn trèzan ! Lo l'animatèr i rovèr épi i di : « Trèzan é ou i koz déza konmsa ? ». Lo marmaye san démonté i di : « Akoz pa ? »

Oté, in n'éstan aprè téléfone la soné, la soné li é in bann moun i di lé pa normal in n'afèr konmsa pars lo moun lé minèr é na poin lo droi d'votaz é lo z'afèr la fé lo biz konm i di zordi. L'èrla lo l'animatèr la trouv moiwin pou dir koméla in marmaye trèzan i pé diskite in pé dsi tout sizé. So kou isi, demoun l'asasine lo l'animatèr, l'asiz dsili, l'asiez dsi li konmsi li té aprè diminyé lo rol bann z'adilt dann la sosyété-Bann z'onm sirtou !

Sa la rapèl amoin lo tan bann madam la gingn droi d'votaz élongan aprè bann bononm té aprè ral kont la dsi. Mi di dannmon kèr, sirman té parèy kan bann z'ésklav afranhsi la gingn lo droi voté. Moinlé sir lété sirman parèy kan dann désèrtin péi bann z'étranzé an pliské pèye z'inpo la gingn lo droi voté. Lé bien zoli kroir aou sipèryèr mé kan désèrin moun i koz konmsa ou i diré zot i koz la baoush rouvèr é z'ot kozman i kass pa lo kat pate in kanar.

Moin pèrsonèl, moin nana in formil pou di sa.kaziman in formil matématik i di konmsa : la kouyonis i donn anou in l'dé aproshann l'infini. Sé dir si sa i donn amoin vèrtiz.. plito mal dann kèr.

Justin